

Les comptes régionaux et départementaux de l'agriculture en base 2000



Documentation sur les fichiers **Les tableaux par année**

L'organisation générale et les données

Ces tableaux vous proposent, pour chaque année à partir de 1990, l'ensemble des postes des comptes pour l'ensemble des échelons géographiques. Lorsque vous consultez ces tableaux, vous ouvrez un fichier Excel. Pour chaque année n (sauf 1990), existent deux fichiers afin de retracer le partage volume-prix (un exemple commenté de partage volume-prix est fourni dans la documentation de méthodologie) : l'un contient les valeurs courantes de l'année n, l'autre les valeurs de l'année n au prix de l'année n-1. Il n'y a pas de fichiers annuels pour les indices. Dans ces fichiers, les postes des comptes sont regroupés par tableaux figurant chacun dans une feuille selon les grands ensembles suivants :

- Production végétale hors subventions
- Production animale hors subventions
- Production totale hors subventions
- Subventions végétales
- Subventions animales
- Total subventions sur produits
- Production végétale au prix de base
- Production animale au prix de base
- Production totale au prix de base
- Consommations intermédiaires
- Charges et revenu
- Données de structure (et indice annuel du prix du PIB)

Les postes des comptes sont en colonne et les échelons géographiques en ligne. L'enchaînement des postes des comptes est le même que pour les tableaux par échelon géographique (sauf pour les données des feuilles "charges et revenu" et "données de structure"). Les indicateurs de revenu (résultat agricole et revenu d'entreprise agricole) y figurent mais ils sont également présentés dans les tableaux de séries longues avec les agrégats individuels associés (résultat agricole par actif, revenu d'entreprise agricole par actif non salarié...).

Pour les postes pour lesquels le partage volume-prix n'est pas détaillé ou non pertinent, il n'y a pas de valeurs au prix de l'année précédente (certains des postes figurant dans la feuille "charges et revenu").

L'année 1990 étant l'année de départ, elle n'est pas décomposée. Il n'y a donc qu'un seul fichier pour cette année, qui contient les valeurs courantes 1990.

Les différents tableaux (feuilles)

Pour les trois tableaux (feuilles) "Production hors subventions" :

Production végétale hors subventions

Production animale hors subventions

Production totale hors subventions

Il s'agit de la production avant prise en compte des subventions sur les produits, encore appelée "production au prix de marché" ou "production au prix reçu par le producteur".

Quelques précisions :

▪Les colonnes *dont transformé* :

Elles concernent les activités secondaires de transformation effectuées par les exploitations elles-mêmes, dont le coût n'est pas séparable de celui des autres activités des exploitations.

Pour les postes "Vins de champagne" et "Vins pour eaux de vie AOC", les colonnes "dont transformé" comprennent respectivement :

-la production de champagne des exploitations (récoltants-manipulants) y compris la valeur du vin calme utilisé pour cette production ;

-la production de cognac et de pineau des Charentes des exploitations (bouilleurs de cru) y compris la valeur du vin utilisé pour cette production.

Le complément comprend donc la production de vins calmes non champagnisée sur les exploitations et la production de vins non distillés sur l'exploitation.

Pour les postes "Lait et produits laitiers", les colonnes "dont transformé" comprennent la production de produits laitiers transformés sur l'exploitation (essentiellement le beurre et le fromage) y compris la valeur du lait utilisé dans cette production.

▪Le poste *Autres produits de l'élevage* : production d'animaux vivants autres que ceux déjà comptabilisés (lapins, pigeons, canards, gibier...) et de produits divers d'origine animale (miel, laine...).

▪Le poste *Activité principale de travaux agricoles* : il s'agit des services rendus aux exploitations agricoles. Ces services sont rendus par différents types d'unités de la branche agriculture : les entreprises de travaux agricoles (ETA), les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), les centres d'insémination artificielle (CIA) et certaines exploitations agricoles qui peuvent produire ce type de services pour des tiers.

▪Le poste *Activité secondaire de services* : il s'agit des services d'hébergement, de restauration ou d'activités récréatives prises en compte dans la mesure où elles sont exercées avec les moyens de l'exploitation et où leurs coûts ne sont pas séparables de ceux de l'activité principale agricole.

▪Le poste *dont production des activités secondaires* : totalise les colonnes "dont transformé" relatives à des produits particuliers (vins, lait) et le poste "Activité secondaire de services".

Pour les trois tableaux (feuilles) "Subventions sur les produits agricoles" :

Subventions végétales

Subventions animales

Total subventions sur produits

Les subventions sur les produits sont les aides pouvant être directement rattachées à des produits et dont le montant est totalement ou partiellement proportionnel à la valeur de la production. Seules celles versées aux producteurs agricoles interviennent dans les comptes.

Quelques précisions :

▪ Les principales subventions sur les produits sont : les aides compensatoires aux cultures arables (céréales, oléagineux, protéagineux), les primes aux bovins (prime à la vache allaitante, prime spéciale aux bovins mâles), la prime compensatrice ovine, les aides à la production pour certains fruits tropicaux (bananes) et aux plantes industrielles (canne à sucre, lin textile).

Pour les trois tableaux (feuilles) "Production au prix de base" :

Production végétale au prix de base

Production animale au prix de base

Production totale au prix de base

Il s'agit de la production y compris les subventions sur les produits. Pour chaque poste c'est donc la somme des deux valeurs figurant dans les feuilles précédentes : production hors subventions et subventions sur produit.

Pour le tableau (la feuille) :

Consommations intermédiaires

Y figurent les biens et services qui disparaissent dans le processus de production, (par incorporation ou par destruction) et certains biens durables de faible valeur ou de durée de vie inférieure à un an. Il s'agit de la consommation effective pour la production de l'année et non des achats de l'année civile.

Quelques précisions :

▪ Le poste *Aliments pour animaux* est décomposé en deux sous-postes. Les *Aliments achetés en dehors de la branche* agriculture sont ceux qui sont produits par d'autres unités que les exploitations agricoles, il s'agit notamment des aliments transformés par les industries agro-alimentaires (aliments composés, tourteaux, pulpes...). Les *Aliments intraconsommés et fourrages* comprennent la production de produits agricoles par les exploitations pour compte propre. Elle est aussi incluse dans la production.

▪ Le poste *Services de travaux agricoles* comprend les services rendus par les ETA, CUMA, CIA et les exploitations agricoles pour des tiers, également comptabilisés en production dans le poste *Activité principale de travaux agricoles*.

▪ Le poste *Autres services* comprend des frais divers de services rendus aux entreprises. Il s'agit entre autres des honoraires, des frais de gestion, de communication, des achats de services d'assurances (les primes d'assurance ne sont pas comptabilisées).

▪ Le poste *Autres consommations intermédiaires* comprend des frais en biens divers tels que : eau, gaz, électricité, habillement, détergents, pneumatiques...

Pour le tableau (la feuille) :

Charges et revenu

Ce tableau rassemble les éléments des comptes de production, d'exploitation et de revenu.

compte de production :

Récapitule les éléments du compte de production (production au prix de base et consommations intermédiaires, détaillées dans les tableaux précédents) et calcule le solde : la valeur ajoutée. La valeur ajoutée est dite "brute" car la consommation de capital fixe (usure et obsolescence) n'en a pas encore été soustraite.

compte d'exploitation :

(de la valeur ajoutée brute jusqu'au revenu mixte brut)

Il décrit la répartition des revenus issus du processus de production entre les facteurs de production "travail" et "capital", après prélèvement fiscal ou attribution de subventions par les administrations publiques. Dans le cas général, le solde comptable, qui représente la rémunération du capital, est appelé "excédent d'exploitation". Dans le cas des exploitations (ou entreprises) non constituées en sociétés, ce solde contient implicitement un élément de rémunération pour le travail effectué par l'exploitant (ou le propriétaire) ou les membres non salariés de sa famille, qui ne peut être distingué de son profit en tant qu'entrepreneur. On parle alors de "**revenu mixte**".

Quelques précisions :

▪Les *Subventions d'exploitation* comprennent les aides non directement liées à des biens ou des services, s'inscrivant le plus souvent dans le cadre de politiques agissant sur les rémunérations des facteurs de production ou visant à influencer certains aspects du processus de production. Les principales subventions d'exploitation sont : les indemnités spéciales de montagne et de piémont, la prime à l'herbe, l'aide au "gel" des terres, les indemnités au titre de calamités agricoles, les compensations financières pour les retraits de fruits et légumes (aucune production correspondante n'étant évaluée dans les comptes).

▪Les postes *Salaires* et *Cotisations sociales* comprennent les salaires bruts (en espèces et en nature) et les cotisations sociales à la charge des employeurs. Ils n'incluent pas la rémunération du travail de l'exploitant et de ses aides familiaux s'ils ne sont pas salariés. Celle-ci est incluse dans le revenu mixte, solde du compte d'exploitation.

▪Les postes *Impôts fonciers* et *Autres impôts sur la production* comprennent :

- les impôts fonciers sur les terrains non bâtis agricoles, que ces terrains appartiennent aux unités agricoles ou qu'ils soient loués ;
- d'autres impôts tels que la vignette automobile au titre des véhicules professionnels, la sous-compensation de TVA résultant de l'application du régime forfaitaire de TVA...

compte de revenu :

(du revenu mixte brut au revenu net d'entreprise)

Le compte de revenu d'entreprise mesure un revenu proche du concept de profit courant avant distribution et impôt sur le revenu, tel qu'il est habituellement utilisé en comptabilité privée. Son solde, le **revenu d'entreprise agricole** est explicité plus loin, en tant qu'indicateur de revenu retenu dans la base 2000.

Quelques précisions :

▪Le poste *Intérêts* représente les charges dues au titre de l'emprunt de capitaux. Il comprend les versements à des échéances fixées d'avance d'un pourcentage (déterminé ou non) du montant de la créance. Ils incluent également les paiements effectués dans le cadre de crédit-bail.

▪Le poste *Charges locatives nettes* correspond aux paiements versés aux propriétaires des terrains agricoles (fermage, métayage...) en contrepartie de la mise à disposition de ces terrains. Elles sont dites nettes en ce sens que lorsque le propriétaire paie certaines charges directement liées à l'activité agricole (impôt foncier, frais d'entretien des terres...), les loyers enregistrés sont diminués en conséquence (ces charges sont comptabilisées en impôts sur la production ou en consommations intermédiaires).

▪La *Consommation de capital fixe* exprime la valeur de la dépréciation subie par les biens de capital fixe (gros matériel, bâtiments, nouvelles plantations) par suite de l'usure normale consécutive à

leur utilisation dans le processus de production ou de leur obsolescence. Les biens de capital fixe étant des biens qui ne disparaissent pas dans le processus de production (au contraire des consommations intermédiaires).

Lorsque la consommation de capital fixe est soustraite d'un solde, ce solde est dit "net" (et "brut" sinon).

Les indicateurs de revenu :

Deux indicateurs de revenu sont retenus pour présenter les résultats des comptes de l'agriculture en base 2000 : le résultat agricole et le revenu d'entreprise agricole. Sauf mention particulière, ils s'entendent nets de la consommation de capital fixe.

Le résultat agricole

Le résultat agricole, nommé de façon plus précise "valeur ajoutée nette au coût des facteurs", représente la somme des revenus du travail et du capital dégagés par l'activité agricole. C'est l'agrégat le plus approprié pour des comparaisons entre activités et entre pays, dans la mesure où il est indépendant de la forme juridique qu'adoptent les unités, et notamment de l'importance du salariat.

Valeur ajoutée brute au prix de base + Autres subventions - Impôts fonciers - Autres impôts = Valeur ajoutée brute au coût des facteurs - Consommation de capital fixe = Valeur ajoutée nette au coût des facteurs ou résultat agricole
--

Pour calculer à partir du résultat agricole un agrégat de revenu individuel, il est nécessaire de le diviser par un volume d'emploi total (salarié et non salarié) mesuré en nombre d'actifs équivalent temps plein et exprimé en unités de travail annuel totales (UTAT). Ce quotient est alors dénommé **résultat agricole par actif** (voir séries longues).

Le revenu d'entreprise agricole

Le revenu d'entreprise agricole est le solde final du compte. Il en résume toute l'information. A ce titre, il constitue également un indicateur pertinent du revenu tiré de l'activité agricole, dans un concept proche de celui du résultat comptable de la comptabilité privée.

Valeur ajoutée nette au coût des facteurs ou résultat agricole - Charges salariales - Charges locatives nettes - Intérêts = Revenu d'entreprise agricole

Pour calculer un indicateur de revenu individuel, il convient de diviser le revenu d'entreprise agricole par le volume d'emploi non salarié (en équivalent temps plein) correspondant : en effet, la rémunération des salariés a déjà été déduite dans le calcul du revenu. Ce volume d'emploi est exprimé en unités de travail annuel non salariées (UTANS). On obtient ainsi le **revenu d'entreprise agricole par actif non salarié** (voir séries longues).

Pour le tableau (la feuille) :
Données de structure

Ce tableau rassemble les données de structure ainsi que l'indice annuel du prix du produit intérieur brut (PIB) pouvant servir de déflateur.

▪ L'*emploi agricole* est mesuré en nombre d'actifs équivalent temps plein et exprimé en unités de travail annuel (UTA), en distinguant la main-d'oeuvre salariée et non salariée. L'emploi pris en compte est celui qui contribue à la production inscrite dans les comptes, c'est-à-dire aussi bien l'emploi associé aux activités caractéristiques de l'agriculture (dont celle des ETA, CUMA...) que celui associé aux activités secondaires des exploitations. La main-d'oeuvre salariée est celle qui perçoit une rémunération inscrite en emploi des comptes. Le revenu du travail de la main-d'oeuvre non salariée est inclus dans le revenu d'entreprise agricole.

▪ Le *nombre d'exploitations* correspond au nombre d'unités de base retenues dans les comptes pour l'analyse des flux générés par le processus de production. Dans le cas des comptes de l'agriculture il s'agit des exploitations agricoles (au sens de la statistique agricole, c'est-à-dire qui atteignent un certain seuil de dimension minimum), des coopératives vinicoles, des entreprises de travaux agricoles (ETA), des coopératives d'utilisation du matériel en commun (CUMA) et des centres d'insémination artificielle (CIA).

▪ La *surface agricole utilisée* enregistrée dans les comptes départementaux est dite "des exploitations" : c'est celle qui est rattachée aux exploitations ayant leur siège dans le département (logique d'étude du revenu dégagé par les unités productives du département). Elle est donc différente de la surface agricole "des départements" qui correspond à une logique d'étude de l'utilisation du territoire départemental.

▪ L'*indice du prix du PIB* est un indice national issu des résultats des comptes nationaux. Il sert de déflateur pour les principaux agrégats et les indicateurs de revenu (cf. documentation sur les séries longues).